

Matin - 24-12-27

# Le mystère de Glozel n'est pas éclairci

Malgré la commission internationale  
qui décrète  
que tous les objets préhistoriques  
découverts sont truqués

Car de nombreux savants  
reprochent déjà aux experts  
de n'avoir pas tenu compte  
d'analyses concluantes

ET LA BATAILLE CONTINUE...

L'affaire de Glozel est un des procès scientifiques les plus curieux de l'histoire universelle. Il en est peu qui aient déchainé autant de passion, fait couler autant d'encre, mis aux prises plus de personnalités éminentes avec une violence qu'explique seul l'intérêt des découvertes préhistoriques faites, dans l'Allier, par un simple paysan d'abord, en train de labourer son champ.

Rappelons brièvement les faits. Le 1<sup>er</sup> mars 1924, le jeune Emile Fradin,



En haut : EMILE FRADIN (phot. Wide World). Au-dessous : le docteur MORLET examinant une brique découverte dans le « champ des morts ».

poussant sa charrue dans un pré de Glozel appartenant à sa famille depuis une cinquantaine d'années, pré défriché depuis longtemps et déjà plusieurs fois labouré, heurtait du soc plusieurs briques constellées de trous ou cupules. Curieux, il fouilla le sol et découvrit une fosse ovale revêtue de briques et lutée d'argile plus ou moins vitrifiée.

Emile Fradin annonça sa découverte. On accourut de Ferrières et de Moulins et des fouilles désordonnées s'organisèrent, jusqu'au jour où le docteur Morlet, archéologue connu, prit le champ à bail pour procéder à des recherches méthodiques.

D'ores et déjà, de l'avis du docteur Morlet et de savants autorisés comme MM. Espérandieu, S. Reinach, Loth, Van Leith et Vasconcellos, Glozel faisait figure de station préhistorique intéressante.

Mais Glozel n'allait pas tarder à prendre les proportions de station préhistorique sans égale, faisant en quelque sorte le pont entre deux grandes époques de l'humanité, le paléolithique et le néolithique.

En effet, en deux saisons de fouilles, le champ de Glozel livrait plus de 200 pièces qui prenaient place dans une ferme transformée en musée provisoire. Parmi ces trouvailles, il y avait des haches en pierre polie, des pointes de flèche en silex, des burins de graveur, des aiguilles, des harpons, des hameçons, des galets et des bracelets en schiste, d'un caractère assez classique. Mais il y avait, surtout, des masques sans bouche, des idoles, des objets de verre et des tablettes recouvertes d'inscriptions qui étaient, celles-ci, quelque chose de tout à fait nouveau. Glozel, où ne figurait aucun instrument de fer, devenait du coup la station néolithique sans rivale, celle qui renouvait le problème des origines de l'écriture.

La guerre, alors, s'alluma entre archéologues et épigraphistes. MM. Jullian, Dussaud, Reinach et bien d'autres interprétèrent diversement les fameuses tablettes, tandis que le clan des incrédules, passant à la pire offensive, déclarait sans tergiverser que les « faux » levaient au pré de Glozel comme un blé dont quelque semeur occulte renouvellerait sans cesse la semence.

Pour départager les belligérants, M. Herriot, ministre de l'instruction publique, prit une mesure conservatoire : le classement du gîte néolithique, dès le 5 octobre dernier. Puis une commission internationale fut chargée d'enquêter sur place. Elle se composait de savants réputés : MM. Absolon, directeur du musée archéologique de Moravie ; Eugène Pittard, professeur d'anthropologie de Genève ; de MM. Bosch Gimpera, l'abbé Favret, Hamal Nandrin, Peyrony et miss D. Garrod, tous archéologues et anthropologistes éminents. Cette commission, aux travaux de laquelle ne purent prendre part MM. Absolon et Pittard — ou, du moins, le premier, un jour seulement — se rendit à Glozel, le 5 novembre 1927, et observa, sur les résultats de son contrôle, une incorruptible discrétion.

Elle a déposé, le 14 décembre, devant les membres du bureau de l'Institut international d'anthropologie, son rapport, qui a été publié hier. Il conclut à l'inanité des trésors archéologiques et épigraphiques de Glozel. Tout ne serait peut-être pas faux, dit-il, mais rien n'aurait pris place dans le champ des Fradin aux époques préhistoriques en litige. Le docteur Morlet serait de bonne foi, mais aurait été abusé.

**Le truquage d'un gîte préhistorique**  
D'après ce rapport, en effet, l'examen du sol prouve, sans équivoque, des manœuvres d'enfouissement récent.

(Voir la suite en 3<sup>e</sup> page)

## Le rapport de la commission internationale

[SUITE DE NOTRE COMPTE RENDU DE 1<sup>re</sup> PAGE]

La commission est formelle et les termes de son rapport sont particulièrement précis sur ce point : « Cette opération a dû être faite à une date assez récente, sans doute, en tout cas, non ancienne ». Pourtant, certains objets avaient été découverts en pleine terre. La commission pense que ces objets, enfoncés au hasard, au moyen d'un procédé quelconque, ne peuvent en aucune manière constituer les vestiges d'objets domestiques ou d'ornements funéraires.

Toutes les pièces de céramique récemment recueillies ne portaient aucune trace de vétusté, alors qu'elles auraient dû être « travaillées » par les intempéries, les acides terrestres et le temps.

La tombe mise à jour ne daterait que de quelques années.

Parmi les constatations les plus caractéristiques, faites par les membres de la commission, le rapport signale que les crânes trouvés à Glozel offrent certaines particularités inexplicables. Les vases funéraires ne contenaient que des cendres, sans aucune trace ni fragments d'os.

Certains objets découverts semblent avoir été sculptés dans des os frais ; sous leur patine on distingue nettement les caractéristiques des os modernes.

Les galets gravés paraissent avoir été travaillés par un outil métallique. Les traces de racine retrouvées sur quelques pièces ne sont que celles de fougères modernes.

Quant aux spécimens de la faune représentés sur les tablettes recueillies à Glozel, ils appartiennent à des espèces également modernes.

Les résultats des analyses ordonnées par les membres de la commission ne sont pas encore connus.

Mais quel que soit le résultat de ces analyses, si elles ont lieu, la commission maintiendra cette conclusion : un faussaire peut à la rigueur imiter admirablement des objets anciens ; il ne peut régenter à son gré l'action des agents naturels : celle des animaux, des racines, des eaux, etc.

L'attention de la commission a été attirée sur une pierre gravée faisant partie de l'appareillage extérieur du four de Glozel, situé à quelques mètres devant la maison habitée par la famille Fradin.

Cette pierre, roche primitive ou roche éruptive, porte, bien nette, la gravure d'une tête d'animal vue de profil.

Le four remonte à environ trois quarts de siècle.

En résumé :

« La commission n'exclut pas totalement l'hypothèse de l'introduction dans le gisement d'objets anciens ; ainsi elle pourrait à la rigueur retenir, entre autres choses, quelques bobines et pièces en os qui ne donnent pas à la seule vue l'apparence d'objets faux.

« Appuyée sur toutes les constatations qu'elle a faites, sur les discussions serrées qu'elle a eues, la commission, à l'unanimité — avec les réserves qui viennent d'être formulées — conclut à la non-ancienneté de l'ensemble des documents qu'elle a pu étudier à Glozel. »

Le Matin  
24/12/1927



146896

### La riposte des Glozéliens

Il va sans dire que les partisans de l'authenticité de la station préhistorique de Glozel ne se tiennent pas pour battus. Dès la publication du rapport, hier, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le président de l'illustre compagnie, M. Salomon Reinach, signalait avec MM. Loth et Espérandieu la déclaration suivante :

« Il manquait à la découverte admirable de Glozel la consécration la plus haute : celle dont l'Inquisition romaine honora le génie de Gallée. A ce titre, la commission Begouen a bien mérité de la science et les soldats de la juste cause lui doivent des remerciements.

« Quant à elle-même et à son inspirateur toulousain, ils partageront, avec les commissaires de 1633, la seule immortalité qui soit à leur portée, celle du ridicule.

» Signé : S. REINACH, J. LOTH,  
ESPÉRANDIEU. »

M. Salomon Reinach, que nous avons vu dans la soirée, nous a déclaré :

— Il est inexact que la commission qui a opéré à Glozel ait été, comme on l'a dit, internationale. La Hollande, la Suède, la Norvège n'y étaient pas représentées. Sa constitution a été rapide et on s'explique mal que M. Corréa, le grand préhistorien portugais, n'ait pas été consulté. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la commission n'ait pas tenu compte des analyses d'os glozéliens pratiquées par le professeur Mendès Corrêa, analyses qui ont prouvé la nature fossile de ces os.

### Le docteur Morlet reste sur ses positions

Notre correspondant particulier nous envoie, d'autre part, les déclarations suivantes que vient de lui faire le docteur Morlet, déclarations qui corroborent celles de M. S. Reinach :

VICHY, 23 décembre. — Par téléphone. — « Je n'ai pas encore lu le texte de la commission, vient nous déclarer le docteur Morlet. Mais on me l'a téléphoné de Paris. Il n'ébranle pas mes convictions, car il ne saurait prévaloir contre l'autorité de savants d'une compétence universellement reconnue comme MM. S. Reinach, Loth, Espérandieu, Deperet, Mayet, Audolent, Mendès-Correas qui sont venus, eux aussi, venus sur place à différentes reprises et ont pratiqué des fouilles.

D'ailleurs, le terrain de Glozel n'est fouillé qu'à moitié ; la vérité sortira de terre, car, au début du printemps, d'autres savants procéderont à de nouvelles fouilles et à toutes les recherches voulues. Déjà ce matin j'ai reçu une dépêche de M. le professeur Mendès-Corréas, de Porto, disant que la fossilisation des os de Glozel est très fortement accusée, plus accusée même que celle des ossements néolithiques ordinaires.

En voici le texte :

« Analyse terminée. Il faut déduire encore de la matière volatile l'anhydride carbonique de carbonate, ce qui abaisse le pourcentage publié. La matière organique humide est inférieure à 20 % et les proportions de fer, d'aluminium et de silice sont élevées, ce qui montre l'imprégnation par minéraux du terrain. Il reste à déduire l'humidité. — MENDES-CORRÉAS. »

— Or, me dit le docteur Morlet, j'ai noté que les ossements néolithiques contiennent habituellement 19 % de matières organiques, et concluez vous-même.

Le docteur ajoute :

— Les résultats de l'analyse de M. Mendès-Correas ont été envoyés à la commission. Je suis vraiment heureux qu'ils ne lui soient parvenus qu'après la publication du rapport. C'est déjà un fameux coup droit !

La bataille pour Glozel continue.